

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

1/ Identification du produit et du distributeur

Produit

Nom du produit : Plasti dip

Références commerciales :

11201-6 : rouge

11202-6 : jaune

11203-6 : noir

11204-6 : bleu

11207-6 : blanc

11209-6 : naturel (transparent)

Conditionnement : spray vaporisateur de 0,35 litre (311g)

Etat physique : liquide aérosol sous pression

Distributeur

Nom : Miltech International

Adresse : 33 avenue Maurice prolongée GAGNY 93220 (France)

Téléphone : 01 43 81 87 06

Numéro d'appel en cas d'urgence : 01 45 42 59 59 (Orfila). www.centres-antipoison.net

2/ Composition et informations sur les composants

Présentation du produit : Revêtement élastomère liquide à usage multiple et existant en plusieurs couleurs.

Composition :

nom commun français	% du poids	N° CAS#	N° index	N° CE N° EINECS#	Danger	Phrases R	Phrases S
propane	25-27	74-98-6	601-003-00-5	200-827-9	F+	R12	S2 S9 S16
solvant naphtha aliphatique léger (pétrole)	23-25	64742-89-8	649-267-00-0	265-192-2	T N F	R11 R38 R45 R51/53 R65 R67	S53 S45
xylène	5-7	1330-20-7	601-022-00-9	215-535-7	Xn	R10 R20 R21 R38	S2 S25
heptane	13-15	426260-76-6	601-008-00-2	205-563-8	F Xn Xi N	R11 R38 R50/53 R65 R67	S2 S9 S16 S29 S33 S60 S61 S62
butane	8-10	106-97-8	601-004-00-0	203-448-7	F+	R12	S2 S9 S16
éthylbenzène	1-2	100-41-4	601-023-00-4	202-849-4	F Xn	R11 R20	S2 S16

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL FDS n° 1 – 8 pages	Date d'émission : 1-08-2013 version 3
---	--

							S24/25 S29
Methyl n-amyl cetone	2-4	110-43-0	606-024-00-3	203-767-1	Xn	R10 R20/22	S2 S24/25
Methyl ethyl cetone	2-4	78-93-3	606-002-00-3	201-159-0	F Xi	R11 R36 R66 R67	
Noir de fumée	0.1-1	1333-86-4					

3/ Identification des dangers

Effets sur la santé :

- R20/R21/R22 : nocif par inhalation, par contact avec la peau et en cas d'ingestion
- R38 : irritant pour la peau
- R45 : peut provoquer le cancer
- R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas ingestion
- R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

Effets sur l'environnement :

- R50/51/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Ne pas rejeter dans les voies d'eau naturelles, les eaux d'égout et le sol.

Risques spécifiques :

- Le récipient est sous pression et contient plusieurs substances inflammables.
- Risques importants d'explosion au contact de la chaleur. Eviter toute proximité avec une source de chaleur, une étincelle ou une flamme.
- Le produit est un aérosol de niveau 3 (UN1950 selon les normes IATA).
- R12 : extrêmement inflammable

4/ Premiers secours

Inhalation : transporter immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si besoin, administrer de l'oxygène ou pratiquer les techniques de respiration artificielle.

Ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité ou l'étiquette. Ne pas faire vomir compte tenu du risque de préjudice aux poumons en cas d'aspiration.

Contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

Contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Il est recommandé de porter des gants pour administrer les premiers secours. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5/ Mesures de lutte contre l'incendie et le risque d'explosion

Caractéristiques particulières liées à la présentation en aérosol :

Récepteur sous pression à froid. Point de fusion du propulseur < - 18°C (0°F)

Produit extrêmement inflammable (niveau maximum 4 selon le classement de l'association nationale de protection contre l'incendie NFPA)

Ce contenant est soumis aux règles du niveau 3 pour les aérosols (norme NFPA 30B) et de classe 2,1 selon les normes IATA et DOT (UN1950).

Limites d'explosivité :

Limite inférieure d'explosion (LIE) = 0,9 % du volume dans l'air

Limite supérieure d'explosivité (LSE) = 9,5 % du volume dans l'air

Cette solution liquide est très inflammable et combustible. Le feu peut être déclenché par une étincelle, une flamme ou un arc électrique. Eloigner de toutes les sources de chaleur.

Le contenant est sous pression et peut exploser s'il est soumis à des températures supérieures à 49°C (120°F), même s'il est vide.

Récepteur sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 49°C.

Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

Produits de la combustion : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Moyens d'extinction recommandés : dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse. Ne surtout pas utiliser d'eau.

Matériel spécial recommandé lors de la lutte contre l'incendie : porter un masque respiratoire autonome couvrant bien le visage, des gants et des lunettes enveloppantes de protection.

6/ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : évacuer la zone et aérer le local. En cas de projection de produit, changer de vêtement. En cas de dispersion du produit, éteindre toute source d'ignition et de chaleur

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : **PLASTI DIP AEROSOL**
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : **1-08-2013**
version 3

et éviter tout contact avec une matière combustible. Porter des gants, des lunettes enveloppantes de protection et un masque respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement : éviter que le produit ne s'écoule dans les égouts et cours d'eau. Bien aérer pour maintenir l'exposition sous les limites d'explosibilité.

Méthodes de nettoyage : nettoyer le sol à l'aide de produits absorbants non combustibles comme par exemple du sable (surtout ne pas utiliser de sciure de bois) et les recueillir dans un conteneur approprié. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Porter des gants, des lunettes enveloppantes de protection et un masque respiratoire.

7/ Précautions de stockage et de manipulation

Recommandations particulières :

- Garder le contenant bien fermé quand le produit n'est pas utilisé
- Prévoir un sol étanche
- Ne jamais placer l'aérosol près d'une flamme, d'une étincelle ou de toute autre source de chaleur, même quand il est vide. Ne pas fumer.
- Ne pas stocker le produit au-dessus de 49°C (120°F)
- Conserver ce produit dans un local bien aéré et ventilé. Maintenir une ventilation des locaux suffisante pour rester en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles
- Eviter tout contact avec des produits ou matières acides ou basiques, des agents oxydants, des amines avec des métaux alcalins et des gaz halogènes. Plus particulièrement, éviter le contact avec l'acétone

8/ Contrôle de l'exposition et équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle et indicateurs biologiques d'exposition

nom commun français	% du poids	N° CAS#	N° EINECS#	normes françaises				normes américaines	
				VLE		VME		OSHA PEL	ACGIH TLV
				ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³		
propane	25-27	74-98-6	200-827-9			1 000	1 800	1 000	1 000
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	23-25	64742-89-8	265-192-2				500	300	300
xylène	5-7	1330-20-7	215-535-7	100	442	50	221	100	100
heptane	13-15	426260-76-6					500	500	400
butane	8-10	106-97-8	203-448-7			800	1 900	800	800

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

éthylbenzène	1-2	100-41-4	202-849-4		870	100	435	100	100
Méthyl-n-amyl cétone	2-4	110-43-0	203-767-1	100	475	50	238	100	50
Méthyl éthyl cétone	2-4	78-93-3	201-159-0					200	200
Noir de fumée	0.1-1	1333-86-4							

Précisions :

Pour les valeurs Françaises, les valeurs limites d'exposition sont exprimées en poids (mg/m³) et en volume (ppm=parties par million).

Il s'agit de la VLE (valeur limite d'exposition à court terme) = valeur plafond mesurée sur une durée de 15 minutes. Et de la VME (valeur limite moyenne d'exposition) = estimation sur une durée de 8 heures.

A noter : la VME peut être dépassée sur de courtes périodes mais ne doit jamais dépasser la VLE.

Pour les normes Américaines, les valeurs limites d'exposition sont exprimées en volume, ppm=parties par million. Il s'agit des valeurs des limites permises d'exposition basées sur une exposition moyenne pour 8 heures fournies par deux organismes différents (OSHA et ACGIH).

Equipements de protection individuelle recommandés :

- Utiliser un masque respiratoire. Et, en cas de plus forte émanation du produit dans l'air, porter un appareil respiratoire autonome.
- Utiliser des lunettes de protection pour éviter toute éclaboussure dans les yeux.
- Porter des gants imperméables résistants aux produits chimiques.
- Il est également recommandé de porter des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène et équipements recommandés :

- Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après toute manipulation.
- Prévoir un lave-œil et une douche de sécurité à proximité de la zone où est manipulé le produit.
- Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

9/ Propriétés physiques et chimiques

- **Etat** : liquide aérosol
- **Couleur** : existe en plusieurs couleurs (rouge, jaune, noir, bleu, blanc) et en version transparente (naturel)
- **Odeur** : caractéristique de dissolvant
- **Viscosité** : oui
- **pH** : 4,5 environ
- **Point d'ébullition** : 163°C (325°F)
- **Point de fusion** : température de sortie du gaz propulseur < - 18°C (0°F)
- **Densité relative de vapeur par rapport à l'air** : plus lourd que l'air
- **Solubilité dans l'eau** : non disponible
- **Poids par volume** : 0,6699 g/ml
- **Densité** (H₂O = 1) : 0,67
- **Volatilité** : 87%
- **Pression de vapeur** : 101,08 kPa à 20°C
- **Taux d'évaporation** (butyl acetate = 1) > 1
- **Limite inférieure d'explosivité** : 0,9
- **Limite supérieure d'explosivité** : 9,5

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

- *Point d'éclair* < 0°C

10/ Stabilité et réactivité du produit

Produit stable et peu réactif à condition de l'éloigner de toute source de chaleur.

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

Eviter tout contact avec des produits ou matières acides ou basiques, des agents oxydants, des amines avec des métaux alcalins et des gaz halogènes. En particulier, éviter tout contact avec l'acétone

11/ Informations toxicologiques

A la suite d'une exposition prolongée, peut provoquer des maux de tête, des vertiges, un risque de somnolence, de fatigue, un pouls irrégulier et des irritations de la peau et des yeux.

Classé comme modérément dangereux pour la santé selon les normes américaines de sécurité (indice 2 NFPA)

Une exposition prolongée pourrait peut-être être cancérigène pour l'homme. Cette préparation contient une substance chimique (solvant naphtha aliphatique léger) connue comme pouvant provoquer le cancer (R45).

Attention : cette préparation contient une substance chimique connue dans l'Etat de Californie comme facteur de risque pouvant provoquer le cancer et des effets néfastes pour l'enfant pendant la grossesse. Le produit est classé IARC 2B selon les normes américaines.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau

12/ Informations éco toxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Ne pas rejeter dans les voies d'eau naturelles, les canalisations et le sol.

Demande chimique en oxygène et demande biologique en oxygène : non disponibles

13/ Informations relatives à l'élimination des déchets

Pour se débarrasser du produit, se conformer à la réglementation locale en vigueur relative à l'élimination des déchets dangereux. Le déchet produit est un déchet industriel dangereux (DID), il ne doit pas être mélangé aux déchets banals (DIB). Il doit être traité de façon spécialisée par un prestataire agréé dans un centre d'élimination des déchets dangereux (code de l'environnement L-541-1 à 50). Classe de « déchets » recommandée (selon décret du 18/04/02) : 150110*

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

14/ Informations relatives au transport

Classification selon codes RTMDR et ADR (transport routier) et RID (transport par voie ferrée) :

UN 1950, classe 2

Code de classification transport : TF (toxique, inflammable)

Etiquette : 2-1

Classification selon code IMDG (transport maritime)

Non disponible

Classification selon NFPA :

Le produit est classé aérosol niveau 3

Il est numéroté 30B selon les normes NFPA.

Classification selon DOT, Département Of Transportation américain :

Le produit dépend de la réglementation de transports sur les aérosols.

Il est classé 2,1 et numéroté UN1950

Classification selon les normes IATA :

Le produit dépend de la réglementation de transports sur les aérosols contenant des produits inflammables.

Il est numéroté UN1950, aérosols 2,1

15/ Informations réglementaires

Sources de documentation

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et internationales.

- **Directive 75/324/CEE** concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux générateurs aérosols.
- **Article R231-53** du code du travail français, **décret n°92-1261** du 3 décembre 1992 modifié par le **décret n°94-181** du 1^{er} mars 1994 relatifs aux Fiches de Données de Sécurité pour les préparations dangereuses
- **Directives 67/548/CEE** et **1999/45/CE** relatives aux substances et préparations dangereuses
- **Arrêté du 20 avril 1994 modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004** relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances

Symboles de danger



F : Facilement inflammable

Xn et Xi : Nocif et irritant pour les

N : Dangereux pour l'environnement et

T : produits qui empoisonnent

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

voies respiratoires
Peut provoquer des
somnolences

les organismes
aquatiques

rapidement, même à
faible dose



T : cancérogène, mutagène, toxique pour la reproduction

Phrases de risques

R20/R21/R22 : nocif par inhalation, par contact avec la peau et en cas d'ingestion

R38 : irritant pour la peau

R45 : peut provoquer le cancer

R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas ingestion

R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R10/R11/R12 : extrêmement inflammable

Conseils de prudence

S2 : conserver hors de la portée des enfants

S9 : conserver le récipient dans un endroit bien ventilé

S16 : conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer

S24/25 : éviter le contact avec la peau et les yeux

S29 : ne pas jeter les résidus à l'égout

S33 : éviter l'accumulation de charges électrostatiques

S45 : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S53 : éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation

S60 : éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux

S61 : éviter le rejet dans l'environnement.

S62 : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Caractéristiques spécifiques aux aérosols

Récipient sous pression.

A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 49°C.

Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail

Tableau N°4 bis : affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP AEROSOL
FDS n° 1 – 8 pages

Date d'émission : 1-08-2013
version 3

Tableau N°84 : affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (dont les hydrocarbures liquides aliphatiques)

16/ Autres informations

Cette fiche complète le mode d'emploi et la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations que comprend cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi en fonction des réglementations nationales et communautaires.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Cette fiche de sécurité ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. **Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.**

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation des produits dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.